



2017/3456

Paris le - 7 FEV. 2017

Mesdames et Messieurs les membres du comité technique ministériel,

Lors du comité technique ministériel du 1^{er} février dernier, un vote unanime défavorable des représentants du personnel au sens de l'article 48 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État est intervenu sur le point relatif aux projets de décrets portant sur la réforme des écoles nationales supérieures d'architecture.

La nouvelle convocation sur ce point devant intervenir dans les 30 jours, j'ai donc l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du comité technique ministériel qui se tiendra le :

**Mardi 14 février 2017
de 9h30 à 11h30 – Salle Malraux
182 rue Saint Honoré - 75001 PARIS**

Secrétariat Général

Service des
ressources humaines

SRH2

Bureau du dialogue social
et de l'expertise statutaire

Affaire suivie par :
Aurélié Diemer
Aurelie.diemer@culture.gouv.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir faire savoir par courriel, à l'adresse suivante : dialogue.social@culture.gouv.fr, si vous participerez à cette réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Projets de décrets portant sur la réforme des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) :

- projet de décret relatif aux enseignants-chercheurs des ENSA (*pour avis*) ;
- projet de décret relatif au conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture (commission des pairs) (*pour avis*) ;
- projet de décret relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des chargés d'enseignement et d'agents vacataires pour l'enseignement supérieur (*pour avis*) ;
- projet de décret relatif aux indemnités pour enseignements complémentaires (*pour avis*).

Le secrétaire général,



Christopher Miles